



## **EGALITE FEMME/ HOMME DANS LES METIERS DE LA MUSIQUE**

### **DU DENI A LA PAROLE : A QUAND LES ACTES ?**

Il y a un an le Snam sortait une enquête sur les inégalités femme/ homme dans les métiers de la musique. Elle a participé à un phénomène médiatique qui a rendu visible les problèmes des musiciennes et a définitivement stoppé un déni existant depuis des décennies. Nous sommes donc dans « L'après ». Cela pourrait faire penser que les choses vont changer mais à y regarder de plus près ce n'est pas si simple. A commencer par les conséquences de la réforme des retraites sur les femmes, il n'est plus à démontrer qu'elles en seront les grandes perdantes.

Il n'y a pas une instance, une commission, un lieu de décision qui ne parlent de l'égalité femme/homme. On s'en réjouit, mais dans la plupart de ces lieux nous attendons encore des actes. Début 2019 la FNSAC-CGT adoptait un texte pour la mise en place d'objectifs chiffrés contraignants dans les critères d'attribution de subventions publiques pour progresser réellement vers l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Aucun de nos représentants n'a jusqu'à aujourd'hui réussi à imposer ces « fameux objectifs chiffrés ». Nous n'avons aucune statistique concernant la progression du nombre de femmes sur scène depuis l'année dernière mais nous avons une certitude : les chiffres pour les intermittentes en musique actuelle restent catastrophiques.

Le questionnaire avait mis en évidence l'importance des effets du sexisme ordinaire. C'est sans doute la chose la plus difficile à faire évoluer car il est ancré dans les habitudes et une évidence pour certain. Pourtant, on en voit les conséquences sur la carrière des artistes interprètes ou des enseignantes artistiques. Leurs ruptures de carrière, leurs manques d'évolution sont souvent en lien direct avec ce sexisme. Le monde de « l'après » attend un changement de comportement des acteurs du monde du travail en général et dans le secteur culturel pour ce qui nous concerne. C'est sans doute un des domaines où construire des revendications est le plus difficile tellement les faits de harcèlement sont insidieux.

Les récents témoignages des sœurs Berthollet montrent au grand jour les problèmes de violences sexuelles dans l'enseignement musical en France ainsi que dans le milieu de la musique classique. En effet, elles démontrent que ce phénomène a commencé pendant leurs études et continue dans leur carrière de concertiste. Les témoignages allant dans ce sens sont très nombreux même si à notre connaissance il n'y a eu qu'une affaire jugée en 2018 qui décourage les autres victimes tellement la peine de 4 mois avec sursis est légère par rapport aux faits. Une mineure de 16 ans s'est faite agresser presque à chaque cours pendant un an avec le chantage du « si tu veux ton concours ». On pourrait presque faire un parallèle avec le chantage sexuel à l'embauche mis en évidence dans l'enquête publiée le 8 mars dernier. Le ministre de la culture a annoncé en novembre dernier la création d'une cellule d'écoute qui concerne les violences sexistes et sexuelles pour les salariés du spectacle vivant et enregistré. Cette cellule devrait être en place d'ici peu de temps, nous en espérons un effet dissuasif. Mais tant que le sentiment d'impunité sera important, la dissuasion sera faible. Alors, il ne nous reste plus qu'à inciter les victimes à porter plainte et à faire pression pour une vraie justice.

